

BUREAU COMMUNAUTAIRE
3 OCTOBRE 2019
A 10h00

Le 3 octobre 2019 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Bureau communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 octobre 2019 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur le point suivant, a décidé :

N° dB.2019.039 - Autorisation donnée au Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de déposer une demande de déclaration préalable pour la plantation de 136 arbres sur le double alignement nord de l'ancienne Allée Royale de Villepreux.

- 1) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer une déclaration préalable pour la plantation de 136 arbres sur le double alignement Nord de l'ancienne Allée Royale de Villepreux ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau.